**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**VIDE GRENIER DU LYCEE RENE CAILLIE**

**SAMEDI 13 MAI 2017**

**8H-17H**

Pour participer, merci de nous renvoyer au plus vite à l'adresse suivante :

Maison des Lycéens Vide Grenier, 173 Boulevard de Saint Loup, 13011 Marseille

- La fiche d’inscription et l’attestation sur l’honneur dument complétées et signées

- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité,

- Une enveloppe timbrée à votre nom et à votre adresse

- Un chèque d'un montant (X fois 5€ le mètre linéaire accordé), libellé au nom de la MDL du Lycée René Caillié

Nous n'encaisserons votre chèque qu'après le vide grenier. Les annulations d'emplacement ne seront pas remboursées.

La réservation de l’emplacement sera effective uniquement après réception de la fiche d’inscription dument complétée et signée, accompagnée du paiement et de la photocopie de la pièce d’identité de l’exposant.

Date limite d’inscription : samedi 6 mai 2014 dans la limite des places disponibles

Dès réception de votre dossier accompagné de votre règlement, nous vous adresserons votre confirmation d'inscription avec votre numéro de stand et les détails de l'organisation de cette journée.

**Tout dossier incomplet sera refusé. Aucune réservation ne sera faite par téléphone.**

**REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER**

Le vide grenier organisé dans la cour du Lycée René Caillié, 173 Bd de Saint Loup, 13011 Marseille par la Maison des Lycéens est ouvert aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité des parents.

* Avant le vide grenier

L'inscription se fait en renvoyant par courrier

* La fiche d’inscription au vide grenier accompagnée du paiement correspondant et de la photocopie de la pièce d’identité de l’exposant
* l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée

Un dossier de réservation incomplet ne sera pas traité.

Toute inscription *acceptée* par les organisateurs est définitive et aucun remboursement du droit d'inscription ne pourra être réclamé pour quelque raison que ce soit.

* A l'arrivée, le jour du vide grenier

- Chaque exposant inscrit présentera, à l'entrée, sa confirmation d'inscription. Il pourra accéder en voiture au périmètre du vide-grenier de 6h15 à 7h 30.

- Les exposants pourront s'installer sur les emplacements qui leur auront été attribués par les organisateurs et ne pourront, en aucun cas, les contester.

- Après déchargement, les véhicules devront être impérativement garés sur le parking du lycée prévu à cet effet, qui leur sera indiqué par les organisateurs.

- Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 8hOO.

* *Pendant le vide-grenier*

Chaque exposant s'engage à :

- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant les vide-greniers et au présent règlement,

- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi,

- Ne pas vendre d'articles neufs,

- Ne pas exposer de marchandises en-dehors de l'espace qui lui a été attribué, sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours,

- Respecter tous les espaces verts,

- Assurer une présence continue sur son emplacement durant toute la durée de la manifestation.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation sur les stands. Les produits vendus sont de la responsabilité des vendeurs.

Les organisateurs n’interviennent pas en cas de litige entre exposant(s) et visiteur(s).

* *Fin du vide-grenier*

Le remballage se fera à partir de 17hOO. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler pour le chargement dans le périmètre du vide-grenier avant d'y avoir été expressément invité par les organisateurs. L'emplacement devra être rendu, nettoyé et débarrassé de tout déchet Aucun article ne devra être laissé dans l'enceinte de l'établissement.

Des containers à poubelle sont mis à la disposition des exposants à la fin du vide grenier.

En cas de non-respect de ce règlement par un exposant, les organisateurs pourront lui demander de quitter le périmètre du vide-grenier, sans remboursement de la réservation.

*Vide Grenier du Lycée René Caillié, Samedi 13 mai 2017, documents à renvoyer*

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR - INSCRIPTION VIDE GRENIER**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier du Lycée René Caillié et connaitre la réglementation concernant les vide-greniers, déchargeant ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile ou administrative résultant de ma participation.

J'atteste sur l'honneur :

* Ne pas être commerçant(e),
* Ne vendre que des objets personnels et usagés (Articles L310-2 du Code du Commerce),
* Ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile (Article  
  L321-9 du Code Pénal).

*Nom et prénom :*

*Fait à:*

*Le ....*

*Signature :*

----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**FICHE D’INSCRIPTION VIDE GRENIER du LYCEE RENE CAILLIE, SAMEDI 13 MAI 2017**

Nom (en majuscules) : ………………………………………………………………………………………………………………………………….

Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Adresse: ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone: \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_

E-Mail : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

N° Carte d'identité : ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Plaque d’immatriculation : ……………………………………………………………………………………………………………………………

Nombre d'emplacement (1 emplacement = 1 mètre linéaire au prix de 5€/m)

Entourez un chiffre : 1 2 3 4 5 6

Règlement : Chèque au nom de……………………………………………………………………………..Montant: ……………………

Domiciliation Bancaire : ……………………………………………………………N° chèque : ………………………………………………..

Observations et remarques éventuelles :